



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

déchets médicaux

Question écrite n° 63737

Texte de la question

M. André Aschieri interroge Mme la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement sur le manque de communication en matière de retraitement des déchets. Ainsi, un citoyen de sa circonscription lui a fait part de son souhait de recycler plus de six kilogrammes de radiographies accumulées pendant huit ans de soins. Médecins, radiologues, hôpitaux, lui ont indiqué de les jeter à la poubelle. Aussi, il souhaite connaître les propositions qu'il pourrait faire afin de permettre aux citoyens désireux d'accomplir le tri sélectif de protéger leur environnement.

Texte de la réponse

Le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement a pris connaissance, avec intérêt, de la question relative au recyclage des radiographies médicales. Il existe une filière de collecte et de traitement des radiographies médicales utilisée par les centres hospitaliers et les professionnels spécialisés qui en sont les principaux producteurs. A l'échelle du particulier, certains praticiens conseillent au patient de conserver leurs radiographies leur vie durant. Si toutefois un particulier souhaite s'en défaire, la présence d'argent confère un certain intérêt économique au recyclage de ce type de déchet. Il existe des filières aval de valorisation reposant sur un apport volontaire des citoyens. Ainsi, de nombreuses collectivités s'appuient, pour une élimination de ce type de déchet, sur des sociétés et associations qui les collectent en déchetterie. Pour sa part, la chambre régionale de commerce et d'industrie de la région Provence - Alpes - Côte d'Azur a récemment édité un guide régional du recyclage et de l'élimination des déchets.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 63737

Rubrique : Déchets, pollution et nuisances

Ministère interrogé : aménagement du territoire et environnement

Ministère attributaire : aménagement du territoire et environnement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 juillet 2001, page 3901

Réponse publiée le : 5 novembre 2001, page 6313